



N° 13 616\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POU'**  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*  
 LA DESTRUCTION \*  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Dénomination (pour les personnes morales) :	<b>Montpellier Méditerranée Métropole</b>
Adresse :	<b>50 place Zeus CS 39556 34961 MONTPELLIER Cedex 2</b>

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPERATION		
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE  <i>Nom scientifique</i>  Nom commun	Quantité	Description (1)
<i>Oxygastra curtisii</i>	Moins de 5 individus	Potentiellement imagos, larves ou œufs, de tous sexes
Cordulie à corps fin		
<i>Zerynthia polyxena</i>	Moins de 5 individus	
Diane		
<i>Cerambyx cerdo</i>	Moins de 3 individus	
Grand Capricorne		
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Moins de 5 individus	
Zygène cendrée		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Moins de 3 individus	Potentiellement individus adultes ou jeunes, de tous sexes
Hérisson d'Europe		
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Moins de 5 individus	
Pipistrelle pygmée		
<i>Chalcides striatus</i>	Moins de 5 individus de chaque espèce	Potentiellement individus adultes ou juvéniles ou œufs, de tous sexes
Seps strié		
<i>Malpolon monspessulanus</i>		
Couleuvre de Montpellier		

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

<i>Natrix maura</i>		
Couleuvre vipérine		
<i>Zamenis scalaris</i>		
Couleuvre à échelons		
<i>Lacerta bilineata</i> Lézard à deux raies		
<i>Podarcis muralis</i>		
Lézard des murailles		
<i>Tarentola mauritanica</i>		
Tarente de Maurétanie		
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Moins de 10 individus	Potentiellement individus adultes ou larves ou oeufs, de tous sexes
Grenouille rieuse		
<i>Lissotriton helveticus</i>	Moins de 10 individus	
Triton palmé		
<i>Bufo spinosus</i>	Moins de 5 individus	
Crapaud épineux		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	<b>Motif d'intérêt public majeur</b>	<b>X</b>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres : <input type="checkbox"/>	

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Le projet, son intérêt public majeur, l'absence de solution alternative au projet, sont décrits dans le dossier de demande de dérogation joint.**

## D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

### D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \*

- Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés •
- Capture temporaire  avec relâcher sur place  Avec relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher
- S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher
- Capture manuelle  Capture au filet
- Capture avec épuisette  Pièges  Préciser •
- Autres moyens de capture  Préciser •
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser •
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser •
- Modalités de marquage des animaux (description et justification)

### D2. DESTRUCTION \*

- Destruction des nids  Préciser •
- Destruction des œufs  Préciser :
- Destruction des animaux Par animaux prédateurs  Préciser :
- Par pièges létaux  Préciser
- Par capture et euthanasie  Préciser •
- Par armes de chasse  Préciser :
- Autres moyens de destruction  Destruction accidentelle par engin de chantier ou collision

### D1. PERTURBATION INTENTIONNELLE

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques  Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser :
- Utilisation d'armes de tir  Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser :

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \*

Formation initiale en biologie animale

Formation continue en biologie animale

Autre formation

Les intervenants seront des techniciens naturalistes spécialisés du bureau d'études Egis : Alix ALIAGA et Pierrick DEVOUCOUX, chefs de projet écologue, Menad BEDDEK, Guillaume BINON, Pierre GAUTHIER, Benjamin LUNEAU, Thibault PAQUIER, Mathieu PORTELA, et Allan RAULINE MOUGEOT, chargés d'études écologie.

### F. UELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Les travaux se feront dans le respect du calendrier biologique des espèces afin de limiter les atteintes aux espèces protégées. Le détail des mesures est précisé dans le dossier joint (mesures E4.1a et R3.1a). L'année de démarrage des travaux souhaitée est 2023.

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Occitanie

Départements : Hérault (34)

Communes : Clapiers, Lavérune, Montferrier-sur-Lez, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas

### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : La spatialisation des mesures proposées est disponible dans le dossier joint.

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : L'ensemble des mesures seront accompagnées d'un suivi dont les résultats seront transmis aux services de l'État via un comité de suivi, cf. dossier joint.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Montpellier

Le : 31/03/2023

Signature :

Julie FRECHE

Vice Présidente aux Transports et Mobilités actives